

Ministère de l'Education nationale. Collège d'enseignement secondaire type 600 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.9

Type de document : livre

Éditeur : Institut Pédagogique National

Imprimeur : Imp. Nationale

Date de création : 1970

Description : Couverture papier épais. 4 feuilles et 3 liasses en plus.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 209 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 55+1+22+16+1+2+1+1

ill.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

J. FERREZ

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TYPE 600 PLACES

ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION

Programme de construction

1970

Publication de l'Institut Pédagogique National

1970

EXTERNAT ET DEMI-PENSION

I - EXTERNAT

NATURE DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES			OBSERVATIONS	
	Nbre	Caractéristiques de chaque unité			
		en surface	en trames		
A SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
Salles de cours	5	60 m ² env	4x5	(1) Sera rapprochée de la salle de documentation	
Salles de cours	5	49 m ² -	4x4	(2) <u>DEPOT</u> : Commun aux deux salles d'Histoire-Géographie et de Musique et communiquant avec elles.	
Salles de cours	4	36 m ² -	4x3		
14 PERMANENCE - SALLE DE LECTURE	1	72 m ² -	4x6	(3) <u>DEPOT POUR MODELES</u> : communique avec la salle de Dessin.	
4 LOCAL POUR ACTIVITES COOPER.	1	24 m ² -		(4) <u>COLLECTION-LAVERIE-PRODUITS</u> : entre les deux salles de Sciences et communiquant avec elles.	
B SALLES SPECIALISEES				SALLE DE PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE ET SALLES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE N°1-N°2 et N°3 :	
(1) Histoire et géographie	1	60 m ² -	4x5	a) à chacune de ces salles est associé un dépôt, les deux locaux communiquant entre eux par une porte.	
(2) Dépôt lié aux salles d'histoire, de géographie et de musique	1	12 m ² -			
3 MUSIQUE (salle insonorisée)	1	60 m ² -	4x5	b) ces diverses salles seront rapprochées dans leur implantation et, dans toute la mesure du possible, groupées ; si l'ensemble devait être scindé, il conviendrait de placer la salle de PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE près des salles de Sciences.	
DESSIN (salle bien éclairée avec poste d'eau)	1	72 m ² -	4x6	c) la salle d'enseignement pratique N°1 sera isolée du bâtiment des classes et située au rez-de-chaussée.	
(3) Dépôt pour modèles	1	24 m ² -	4x2		
SCIENCES	2	72 m ² -	4x6	d) pour la réalisation de ces salles on se référera aux schémas-types et notices techniques annexés dont les dispositions sont impératives.	
(4) Collection-laverie-prod.	1	49 m ²	4x4		
PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE	1	96 m ² -	4x8		
Dépôt	1	24 m ² -	4x2		
Salle d'enseignement prat. N°1	1	72 m ² -	4x6		
Dépôt	1	36 m ² -	4x3		
Salle d'enseignement prat. N°2	1	72 m ² -	4x6		
Dépôt	1	24 m ² -	4x2		
Salle d'enseignement prat. N°3	1	72 m ² -	4x6		
Dépôt	1	24 m ² -	4x2		
C LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX				<u>LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX</u>	
Salle de mensurations et soins...	1	24 m ² -		Ces locaux seront placés dans le voisinage de la salle de permanence.	
Cabines de déshabillage	3	1,75 env.			
Bureau du Médecin et de l'Assistante Sociale	1	18 m ² env.			
Sanitaire	1	6 m ² -			
D EQUIPEMENT SANITAIRE (Cet équipement tient compte des éléments de secours éventuellement nécessaires aux étages).					
	Garçons	W.C. (cuvette non contact) : 8			
		Urinoirs : 15			
		Lavabos : 15 robinets			
	Filles	W.C. (cuvette non contact) : 15			
		Lavabos : 15 robinets			
N.B. Prévoir également 1 prise d'eau froide et 1 placard de rangement de matériel d'entretien par bloc d'équipement sanitaire (rez-de-chaussée et, éventuellement aux étages, secours).					

I - EXTERNAT (suite)

	NATURE DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES		OBSERVATIONS
		Nbre	Surface	
E	<u>LOCAUX ANNEXES</u> Salle des Professeurs Vestiaire-sanitaire des professeurs Salle de documentation-bibliothèque Salle d'auto-documentation Foyer	1 1 1 1 1	36 m ² env. 6 m ² - 84 m ² - 49 m ² - 60 m ² -	Les locaux suivants seront associés pour constituer le centre d'information et de documentation : - Salle des professeurs, y compris le vestiaire. - Salle de documentation-bibliothèque. - Permanence - Salle de lecture. - Salle d'auto-documentation. - Bureau pour l'orientation. - Local de duplication - Archives.
F	<u>ADMINISTRATION</u> Bureau du Directeur " " Sous-Directeur " " Secrétariat de Direction .. " " Gestionnaire et Secrétaire " pour l'Orientation Local de duplication et archives Vestiaire-sanitaire Loge de concierge Salle d'attente-parloir	1 1 1 1 1 1 1 1 1	18 m ² - 18 m ² - 24 m ² - 24 m ² - 24 m ² - 24 m ² - 6 m ² - 12 m ² - 18 m ² -	Le Foyer sera mis en place dans le voisinage du Centre d'information et de documentation. <u>ADMINISTRATION</u> Le bureau du gestionnaire devra être protégé efficacement contre l'effraction. De plus, il devra être possible d'ancrer au sol un coffre-fort de 250 kg.
G	<u>APPARTEMENTS DE FONCTION</u> du Directeur - Sous-Directeur - Gestionnaire - Concierge d'Agent	1 1 1 1 1	100 m ² - 85 m ² - 85 m ² - 57 m ² - 57 m ² -	<u>APPARTEMENTS DE FONCTION</u> 1*) Il sera installé une antenne collective de télévision, 1 ^{re} et 2 ^e chaînes, ainsi que les raccordements aux différentes salles de séjour (un par logement). 2*) Il sera prévu, dans chaque appartement, la pose de compteurs pour l'électricité et le gaz (dans la mesure où l'établissement a un branchement de gaz) ainsi que les raccordements nécessaires.
H	<u>LOCAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS</u> Réserve-dépôt (pour mobilier et matériel) Atelier de factotum	1 1	60 m ² - 18 m ² -	Les dépenses en résultant seront comprises dans le coût de la construction.
	Garage équipé pour vélos et vélomoteurs	1		Sur la base de 1 m ² env. pour 3 élèves, l'effectif des externes et celui des demi-pensionnaires devant, seuls, être retenus à cet égard. (Se reporter à la fiche descriptive d'opération).
	PARKING pour véhicules automobiles	1	pour 15 autos	
	ABRIS-DETENTE-JEUX (préaux)	1	de 220 m ² environ -	sera rapproché de la salle de restaurant pour permettre une attente abritée.
	TELEPHONE-SONNERIE-HORLOGE			Installation normalisée conformément aux dispositions de la circulaire du 11 avril 1960.
	ANTENNE DE TELEVISION			Une antenne collective de télévision, 1 ^{re} et 2 ^e chaînes, devra être installée dans le bâtiment "Enseignement". Elle comportera, sur le câble de descente et à chaque niveau, une boîte de raccordement destinée à desservir ultérieurement certaines salles d'enseignement.
	AIRES DE RECREATION		1.700 m ² .	